

**JOURNAL OFFICIEL**  
**DE LA**  
**REPUBLIQUE ISLAMIQUE**  
**DE**  
**MAURITANIE**

**BIMENSUEL**  
**Paraissant les 15 et 30**  
**de chaque mois**

15 Décembre 1999

41<sup>ème</sup> année

N° 964

**SOMMAIRE**

**I. - LOIS ET ORDONNANCES**

11 juillet 1999

Loi n° 99 - 019 relative aux Télécommunications.

**III.- TEXTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION**

**IV- ANNONCES**

**III - TEXTES PUBLIES A TITRE  
D'INFORMATION**

*AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION*

Au Livre foncier d' ....du

Suivant réquisition, n° 888 déposée le 24/11/1998, le sieur Mohamed Vadel ould Hadrami, profession \_\_\_\_\_, demeurant à et domicilié à

il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain bâti, consistant un forme rectangle, d'une contenance totale de 04a 80 ca, situé à Nouakchott/Arafat, cercle du Trarza, connu sous le nom du lot n° 421 bis/A et borné au nord par une place, au sud par une place publique, à l'ouest par une rue s/n, à l'est par les lots 417, 419 et 421.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière

*BA HOUDOU ABDOUL*

*AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION*

Au Livre foncier d' ....du

Suivant réquisition, n° 956 déposée le 23/10/1999, le sieur Ahmed ould Mohamed Najim, profession \_\_\_\_\_, demeurant à Nouakchott et domicilié à

il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain bâti, consistant un forme rectangle, d'une contenance totale de 01a 20 ca, situé à Nouakchott/Arafat, cercle du Trarza, connu sous le nom du lot n° 3618/sect. 7 Arafat et borné au nord par le lot 3620, au sud par le lot 3617, à l'est par une rue s/n et à l'ouest par le lot 3619.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière

*BA HOUDOU ABDOUL*

*AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION*

Au Livre foncier d' ....du

Suivant réquisition, n° 888 déposée le 24/11/1998, le sieur Mohamed Vadelould Hadrami, profession \_\_\_\_\_, demeurant à et domicilié à

il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain bâti, consistant un forme rectangle, d'une contenance totale de 04a 80 ca, situé à Nouakchott/Arafat, cercle du Trarza, connu sous le nom du lot n° 421 bis/A et borné au nord par une place, au sud par une place publique, à l'ouest par une rue s/n, à l'est par les lots 417, 419 et 421.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en

l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière

*BA HOUDOU ABDOUL*

*AVIS DE DEMANDE D'IMMATRICULATION*

Au Livre foncier d' ....du

Suivant réquisition, n° 964 déposée le 14/11/1999, le sieur Mohamedenould Isselmou, profession \_\_\_\_\_, demeurant à et domicilié à

il a demandé l'immatriculation au livre foncier du cercle du Trarza d'un immeuble urbain bâti, consistant un forme rectangle, d'une contenance totale de 01a 20 ca, situé à Nouakchott/Arafat, cercle du Trarza, connu sous le nom du lot n° 392/sect. 5 et borné au nord par le lot n° 393, au sud par une rue s/n, à l'est par une rue s/n, à l'ouest par le lot n° 399.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient en vertu d'un acte administratif.

et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels autres que ceux-ci après détaillés, savoir

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation, ès mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois, à compter de l'affichage du présent avis, qui aura lieu incessamment en

l'auditoire du Tribunal de 1ere instance de  
Nouakchott

Le Conservateur de la Propriété foncière  
*BA HOUDOU ABDOUL*

**IV - ANNONCES**

**AVIS DE PERTE**

Il est porté à la connaissance du public la perte du titre foncier n° 6319 du cercle du Trarza appartenant à Mr AHMED OULD HANCHI.

LE NOTAIRE  
MARIEME MINT EL MOUSTAPHA

**AVIS DE PERTE**

Il est porté à la connaissance du public la perte du titre foncier n° 6318 du cercle du Trarza appartenant à Mr AHMED OULD HANCHI.

LE NOTAIRE  
MARIEME MINT EL MOUSTAPHA

**AVIS DE PERTE**

Il est porté à la connaissance du public la perte du titre foncier n° 3389 du cercle du Trarza appartenant à Mr CHEIBANY OULD BECHIR.

LE NOTAIRE  
MARIEME MINT EL MOUSTAPHA



<b>AVIS DIVERS</b>	<b>BIMENSUEL</b> <i>Paraissant les 15 et 30 de chaque mois</i>	<b>ABONNEMENTS ET ACHAT AU NUMERO</b>
Les annonces sont reçues au service du Journal Officiel  ----- L'administration decline toute responsabilité quant a la teneur des annonces.	<b>POUR LES ABONNEMENTS ET ACHATS AU NUMERO</b> <i>S'adresser a la direction de l'Édition du Journal Officiel; BP 188, Nouakchott (Mauritanie)</i>  <i>les achats s'effectuent exclusivement au comptant, par chèque ou virement bancaire</i> <i>compte chèque postal n° 391 Nouakchott</i>	<b>Abonnements . un an</b> <b>ordinaire 4000 UM</b> <b>PAYS DU MAGHREB 4000 UM</b> <b>Etrangers 5000 UM</b> <b>Achats au numéro :</b> <b>prix unitaire 200 UM</b>
<b>Édité par la Direction Générale de la Législation, de la Traduction et de l'Édition</b> <b>PREMIER MINISTRE</b>		